

## DÉPOSITION

7 novembre 2024

### **Enquête publique relative au renouvellement de l'autorisation des travaux de dragage et de gestion des sédiments du Grand Port Maritime de Nantes - Saint-Nazaire**

France Nature Environnement Pays de la Loire est la fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement. Elle est la porte-parole d'un mouvement de plus de 100 associations présentes dans la région.

France Nature Environnement Loire-Atlantique est sa fédération départementale. Créée à l'été 2023, elle agit depuis pour fédérer les associations locales de protection de la nature et de l'environnement. Une vingtaine d'associations sont déjà adhérentes à ce jour.

Ce projet, porté par le Grand Port Maritime de Nantes – St Nazaire (GPMNSN) concerne :

- les opérations de dragage d'entretien pour un volume total annuel moyen de 8,5 Mm<sup>3</sup> dans les secteurs chenal de navigation, accès, zones d'évitage, bassins et souilles, dont la future souille et le chenal d'accès du quai EOLE,
- les opérations de gestion des sédiments par immersion pour un volume total annuel moyen de 5,5 M m<sup>3</sup> sur la Lambarde, les fosses de Grand Pont et Port Lavigne ou directement par remise en suspension dans la masse d'eau pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2034.

L'objet du présent dossier est également d'obtenir l'autorisation de réaliser, de manière exceptionnelle, des opérations de dragage avec immersion dans le chenal de navigation en cas d'envasement important impactant l'activité portuaire, et de la non-disponibilité de la drague habituelle (mise à disposition d'autres ports du GIE, panne technique, ...).

Les techniques de dragage restent les mêmes que celles actuellement utilisées (drague aspiratrice en marche, drague par injection d'eau, drague aspiratrice stationnaire), modulo les évolutions à venir à la suite du renouvellement envisagé de la DAS Gendre.

Les opérations de dragage et d'immersion du GPMNSN sont réalisées tout au long de l'année en fonction des niveaux d'envasement et des besoins de navigation. Le dossier précise qu'au regard de la forte variabilité des conditions hydrosédimentaires de l'estuaire de la Loire, il n'est pas possible de prévoir les opérations de dragage à moyen ou long terme.

FNE Pays de la Loire et FNE Loire-Atlantique soulignent le fait que le GMNSN « s'est engagé depuis plusieurs années à réduire et optimiser ses opérations de dragage et d'immersion. La mise en œuvre de ces optimisations, réalisées quotidiennement par les équipes du GPMNSN, permet de réduire le nombre d'interventions des engins de dragage, de réduire les volumes dragués et les volumes immergés, limitant les incidences sur la nature sédimentaire notamment.

L'optimisation des opérations de dragage permet également de limiter le temps de fonctionnement des engins ainsi que leurs émissions de GES.

In fine, cette mesure permettra de mieux gérer la zone de la Lambarde ce qui aura pour résultat de limiter les incidences sur la faune benthique, d'améliorer la durée de vie des casiers et la stabilité des sédiments et d'éviter les incidences en dehors de la zone de la Lambarde ».

## Prise en compte du projet Éole

Le projet Éole, actuellement en phase de consultation publique, s'il se réalise amènera le GPMNSN à devoir draguer tout un secteur de l'estuaire de la Loire qui ne l'a pas été depuis longtemps voire jamais.

Les volumes sont assez considérables, le chiffre de 3 à 4 millions de m<sup>3</sup> est annoncé et de vieux sédiments vont être remobilisés. Il est même question de déroctage. Ces sédiments concentrent très certainement des pollutions au regard des activités portuaires passées. D'où le fait que le GPMNSN commence à étudier de ramener à terre ces derniers pour les orienter ensuite vers des filières de traitement adaptées.

Alors même que le GPMNSN s'est toujours refusé de le faire pour les raisons suivantes : « Compte tenu des besoins en réserve foncière, de l'absence de filière technique mature et capable de valoriser un tel volume de sédiments, et de son coût rédhibitoire, la gestion à terre des sédiments immergeables n'est pas réaliste. Ce mode de gestion ne peut donc être envisagé que pour les seuls sédiments non immergeables », sédiments non immergeables pour des raisons de qualité (pollution), comme il le justifie dans son dossier soumis à enquête publique.

Comme le dit l'IGEDD dans son avis (à la page 19 de l'avis de l'AE) : « Les effets cumulés avec le projet Éole, dont l'étude d'impact n'a pas encore été finalisée ne sont pas analysés. Cette analyse devra être menée dans le cadre de l'évaluation environnementale de ce projet. Une première analyse, sur la base des données fournies lors des consultations publiques, compléterait utilement l'étude d'impact, pour la meilleure information du public ».

FNE Pays de la Loire et FNE Loire-Atlantique seront très vigilantes à ce sujet et **demandent à ce que les données déjà existantes au sujet du projet Éole et du besoin de dragage puissent être partagées avec l'ensemble des acteurs du territoire.**

## Qualité des sédiments dragués

Les sédiments qui sont dragués sont potentiellement pollués par les activités industrielles passées et actuelles ainsi que par d'autres activités humaines (rejet eaux usées, ...). Les principales polluants détectés sont l'arsenic, les HAP et le plomb.

A la lecture du dossier, nous soulignons que : « Afin d'avoir une vision plus exhaustive de la qualité des sédiments à draguer, Nantes – St Nazaire Port a décidé de modifier ses pratiques, d'une part en exerçant une pression de prélèvements plus élevée, et d'autre part en élargissant les analyses aux paramètres écotoxicologiques et biologiques. »

De ce fait, « Nantes – St Nazaire Port propose de réaliser des prélèvements et une caractérisation des sédiments au travers de 3 campagnes annuelles, chaque campagne comprenant 26 stations réparties le long de l'estuaire (soit 78 stations/an). Ces campagnes seront menées durant le printemps, l'été et l'automne afin d'avoir une vision saisonnière de la qualité des sédiments. Cela permettra au GPMNSN de tenir compte de la variabilité des milieux estuariens (débit, température de l'eau, apports en contaminants du bassin versant, ...) lors de la période de plus forte sensibilité environnementale pour les espèces ».

FNE Pays de la Loire et FNE Loire-Atlantique **demandent à ce que les résultats de ces études soient mises à disposition du public de façon transparente via le site Internet du GPMNSN.**

Dans sa réponse à l'avis de la CLE de la Baie de Bourgneuf, le GPM indique : « Le GPMNSN propose de réaliser en 2026 une campagne de prélèvement et d'analyse des polluants émergents sur plusieurs stations entre l'estuaire de la Loire et la zone de la Lambarde ».

FNE Pays de la Loire et FNE Loire-Atlantique, qui ont les mêmes inquiétudes que les acteurs de cette CLE sont satisfaites d'apprendre qu'une telle étude sera lancée en 2026. Elles **demandent à y être associée** tout comme devrait l'être d'autres associations de protection de l'environnement et pas seulement via le Dialogue Territorial mais bien dans une relation de travail pré et post étude.

FNE Pays de la Loire et FNE Loire-Atlantique soutiennent les réserves émises par l'IFREMER. Le GPMNSN indique avoir intégré les recommandations de l'IFREMER dans son dossier mis à jour. FNE Pays de la Loire et FNE Loire-Atlantique **demandent à ce qu'elles soient bien prises en compte dans l'arrêté préfectoral**, notamment celle qui recommande au sujet du suivi de la qualité des sédiments autour du site d'immersion que l'évaluation « se fasse dans cette zone en utilisant des critères environnementaux tel que pratiqués dans l'évaluation DCSSM (descripteur 8) » et celle qui demande, au sujet des blooms de phytoplancton que « que parmi les 18 stations de suivi proposées, certaines soient positionnées dans la zone d'immersion et que les prélèvements soient réalisés en bordure proche de l'emprise de zones draguées et non dans l'emprise des zones draguées ».

FNE Pays de la Loire et FNE Loire-Atlantique **demandent s'il existe une cartographie de la pollution des fonds de Loire**. Si c'est le cas, nous demandons à ce que ces données soient communiquées. Si ce n'est pas le cas, il serait urgent de réaliser cette cartographie.

## **Gestion à terre des sédiments**

Lors de l'enquête publique qui s'était déroulée du lundi 3 décembre 2012 au vendredi 4 janvier 2013 relatif au même sujet, notre association adhérente, Coorlit 85 (aujourd'hui dissoute) indiquait déjà ceci :

« Même s'il est clair que le dossier soumis à enquête témoigne d'améliorations notables (dragage moins interventionniste et impactant par injection d'eau ; site d'immersion alternatif et suivi), nous devons rappeler que d'autres méthodes sont à envisager à terme : **mise en place à terre d'une filière de traitement des boues et de récupération des macro-déchets associés.**

Ces perspectives étaient celles du Grenelle de la Mer ; trois directives-cadre (Eau, Stratégie pour les Milieux Marins, Déchets) devraient y conduire, de même que la politique de développement des Aires Marines Protégées ; notre fédération nationale (France Nature Environnement) défend ces orientations de longue date ».

Et la commission d'enquête publique avait préconisé dans son rapport et ses conclusions que le GPMNSN :

- « continue à rechercher des solutions alternatives pour limiter le retour des sédiments, non seulement sur l'estuaire interne, mais aussi sur les zones voisines, les baies de Bourgneuf et de la Baule,
- continue à rechercher des solutions de remplacement, à terme, des immersions en mer dans l'optique d'une solution durable ».

Que va préconiser cette fois-ci la commission d'enquête publique ? Cela sera-t-il suivi d'actions en ce sens ?

Nous apprenons via la lecture des documents mis à disposition dans le cadre de cette enquête publique que « La gestion à terre des sédiments fait actuellement l'objet d'une étude spécifique dans le cadre du projet ÉOLE. Cette étude pourra être mise à profit pour les sédiments issus des dragages d'entretien, les sédiments du projet ÉOLE étant de même nature que ceux du chenal de navigation. Le GPMNSN mène donc une étude pour valoriser ses sédiments de dragage à l'échelle de son territoire. Toutefois, et comme indiqué dans le SDD, le GPMNSN prévoit d'étudier la possibilité de mutualiser les moyens et les filières de gestion des sédiments de dragage avec les Ports Atlantique. Une première rencontre sur ce sujet a eu lieu fin 2023. Le GPMNSN prévoit de faire aboutir cette démarche en 2026 ».

Et aussi que « Toutefois, l'entrée en vigueur du seuil d'interdiction d'immersion au 1<sup>er</sup> janvier 2025 pourrait amener le GPMNSN à devoir gérer des sédiments à terre. A noter tout de même que les volumes devraient rester faibles au regard de la qualité observée depuis de nombreuses années. Plusieurs actions sont actuellement en cours au GPMNSN en ce sens :

- Étude valorisation à terre des sédiments de dragage dans le cadre du projet EOLE. Les filières de valorisation recherchées concernent à la fois le projet EOLE en lui-même, mais aussi les autres projets du GPMNSN ou encore les projets d'autres maîtres d'ouvrage sur le territoire ligérien ;

- Faisabilité d'une mutualisation avec les Ports Atlantique pour les dragages et la gestion des sédiments.

Cette étude devrait être menée d'ici 2026.

En fonction des résultats, une étude supplémentaire de faisabilité pour la création d'un site de traitement pourra être menée à l'échelle du port ou en dehors du territoire portuaire en cas de mutualisation avec d'autres ports ».

Là aussi, FNE Pays de la Loire et FNE Loire-Atlantique **demandent à être associées à cette étude et que les résultats soient rendus publics**. Il est dommage qu'il faille attendre encore plus d'un an (2026!) avant le lancement de cette étude. Mais n'y a-t-il pas déjà des choses de faites dans le cadre du projet Eole ? Il y a là des éléments qui nous questionnent.

## **Biodiversité**

Le fait de draguer un estuaire de de claper des sédiments en mer vient perturber le fonctionnement biologique d'un fleuve et du milieu marin.

FNE Pays de la Loire et FNE Loire-Atlantique soulignent le fait que les mesures suivantes seront mises en place :

- Suivi de l'ichtyofaune dans le chenal de navigation (montaison)
- Suivi de l'avifaune (Puffin des Baléares) vers la zone d'immersion
- Accompagnement projet LIFE macroalgues
- Accompagnement repeuplement des anguilles - ARA
- Participation à l'étude nationale sur la mise au point d'un protocole de suivi des captures de civelles par les dragues et réalisation étude pilote sur l'estuaire de la Loire
- Accompagnement - Risque bioaccumulation

Ces mesures viennent en partie répondre aux enjeux « biodiversité » et montre la prise de conscience du GPMNSN de sa responsabilité environnementale.

En plus de ces actions, le GPMNSN mettra en œuvre une mesure de réduction « *en faisant appel aux casiers 20 et 23 au lieu des casiers 24, 28 et 29* ». Et une recherche pour réduire les volumes clapés sur ces 3 casiers sera menée par le GPMNSN avec une attention particulière qui sera accordée « *aux Ampeliscidés dans les études environnementales à venir afin de délimiter au mieux leur répartition sur et autour de la Lambarde. Des mesures pourront être proposées au comité technique de suivi des dragages du GPMNSN en fonction des résultats* ».

FNE Pays de la Loire et FNE Loire-Atlantique attendent que le GPMNSN présente les résultats des suivis sur les Ampeliscidés et s'il le faut des mesures correctives pour diminuer l'impact.

### **Laminaires**

Comme l'indique l'OFB dans son avis, « *il est important que que le GPMNSN précise de quelle manière il va adapter ses dragages, ou plutôt le clapage sur la Lombarde, pour éviter la période où les laminaires sont les plus sensibles à la turbidité et de préciser la période qui sera évitée. Il serait intéressant que cette période puisse être indiquée dans l'arrêté préfectoral* ».

Le GPMNSN répond par ceci : « *Il est délicat d'apporter une réponse ferme sur ce sujet car cela dépendra de la période à laquelle les laminaires seront réimplantées et des conditions naturelles du milieu à cette période (crue/étiage et turbidité naturelle associée, courants de marée, houle, ...). Par ailleurs, ces paramètres présentent des variations interannuelles pouvant être notables (ex: printemps et été 2023 très différents de ceux de 2024). Cela pourrait amener l'association ELV à modifier les périodes de réimplantation. Selon la période, la durée et les conditions d'intervention de l'ELV, le GPMNSN tachera de limiter les immersions sur la Lambarde en priorisant les autres techniques de dragage dans la mesure où cela reste compatible avec les conditions de navigation que le GPMNSN doit garantir aux navires de commerce* ».

Mais il ne s'agit pas que des laminaires réimplantées dans la cadre du projet Life dont l'association Estuaire Loire Vilaine est un acteur principal mais bien d'**éviter la période dite « sensible » dans le cycle de vie des laminaires.**

**FNE Pays de la Loire et FNE Loire-Atlantique demandent un engagement clair et fort de la part du GPMNSN sur ce sujet.**

### **Changement climatique**

Dans la réponse du GPMNSN à l'avis de la CLE Estuaire de la Loire, il est indiqué ceci : « *L'étude de vulnérabilité est actuellement en cours et sa restitution est prévue pour fin septembre 2024. Sur la base de cette étude, le GPMNSN lancera l'élaboration de son plan d'adaptation au*

*changement climatique dont la finalisation est projetée à l'automne 2025. Ces documents concernent en partie les activités de dragage.*

*Ils seront donc présentés en comité technique de suivi. Par ailleurs, le GPMNSN répondra favorablement à l'invitation du bureau de la CLE pour une présentation de ces deux études. »*

FNE Pays de la Loire et FNE Loire-Atlantique trouvent fortement dommage que cette enquête publique ait lieu avant la restitution de l'étude de vulnérabilité !! **Nous demandons à ce que les résultats de cette étude soient analysés et que le futur arrêté d'autorisation du dragage de la Loire soit revu si besoin à la lumière de cette étude.**

Nous demandons que cette étude soit présentée lors de la première réunion du Dialogue Territorial.

## **Gouvernance**

FNE Pays de la Loire et FNE Loire-Atlantique notent que le GPMNSN s'engage à mettre en place les mesures suivantes (mesures ajoutées dans la réponse à l'avis de l'AE) :

- Organisation d'un comité technique de suivi
- Organisation du Dialogue Territorial (au moins 1 réunion annuelle)

ce qui permettra d'informer plus régulièrement que par le passé les acteurs du territoire.

Mais attention, la mise en place d'une Commission Locale d'Information avait été demandée par un grand nombre d'acteurs dont les associations de protection de l'environnement et sa première réunion eu lieu en janvier 2012 soit quelques mois avant l'enquête publique de fin 2012. Cette mise en place avait été vue et vécue comme une avancée dans la gouvernance autour de ce sujet du dragage de l'estuaire de la Loire.

A contrario, la mise en place d'un comité de suivi par arrêté interpréfectoral de juillet 2011 n'avait pas permis à une association de protection de la nature d'y siéger malgré nos demandes et celle du GPMNSN à l'époque.

Si cette nouvelle gouvernance, avec disparition de la CLI et organisation d'une réunion annuelle du Dialogue Territorial permet d'alléger l'administration préfectorale et avoir le même rôle nous n'y voyons pas d'inconvénient. **Par contre, le rythme d'une rencontre annuelle devra être rigoureusement respecté** car la CLI ne s'est pas réuni entre juillet 2019 et février 2024, ce qui n'est pas sérieux. Nous y veillerons.

Le GPMNSN indique la composition du Dialogue Territorial : *« Les invités du DT seront constitués d'usagers qui seront invités à participer comme : COREPEM, ARA, repeuplement, ELV, le CRC Pays de Loire, les maires de communes concernées par les activités de dragage, LPO, Eaux et Rivières de Bretagne, UDPN44, Bretagne Vivante. Les représentants des Commissions locales de l'Eau des Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Estuaire de la Loire et du Marais Breton et du bassin versant de la Baie de Bourgneuf seront donc invités. »*

FNE Pays de la Loire et FNE Loire-Atlantique font remarquer que la fédération départementale UDPN 44 a été dissoute il y a 3 ans. Nous souhaitons que soit invitée la nouvelle fédération départementale en la personne de France Nature Environnement Loire-Atlantique.

Nous supposons que le GPM souhaite y convier aussi la LPO Loire-Atlantique et non la LPO France (attention à l'appellation de nos associations!) et au regard des enjeux locaux et

l'implication d'associations locales de protection de l'environnement, nous suggérons que l'association AEDZRP, qui a contribué à cette enquête publique soit invitée à ce Dialogue Territorial tout comme nous demandons à ce que l'association « Vivre l'île 12 sur 12 » basée à Noirmoutier soit invitée.

De plus, dans la CLI siégeait un représentant des consommateurs. Nous demandons à ce que cela soit encore le cas dans l'instance de Dialogue Territorial.

## Conclusion

Le GPMNSN a beaucoup avancé dans sa considération des enjeux environnementaux et de santé publique mais au regard du nombre de demandes formulées dans notre déposition, du flou artistique existant autour du projet Éole et de ses conséquences sur le dragage de la Loire, FNE Pays de la Loire et FNE Loire-Atlantique donnent un avis réservé quant à la demande renouvellement de l'autorisation des travaux de dragage et de gestion des sédiments du Grand Port Maritime de Nantes - Saint-Nazaire.

Nous demandons à la commission d'enquête publique de veiller à ce que l'arrêté préfectoral qui autoriserait ce renouvellement reprenne à minima nos demandes et que des préconisations fortes soient formulées pour pousser le GPMNSN à encore réduire les impacts du dragage et du clapage des sédiments de l'estuaire de la Loire.

Jean-Christophe GAVALLET  
président  
FNE Pays de la Loire



Jacques-Yves RAIMBAULT  
co-président  
FNE Loire-Atlantique

